RÈGLEMENT

Les Tremplins de la e-Santé

CITY HEALTHCARE 2026

Mardi 6 octobre 2026 · Cité des Congrès de Nantes

Dépôt des candidatures avant le 21 septembre 2026 à 18h

Article 1 : Organisation du Concours

Le Salon-Congrès CITY HEALTHCARE, représenté par la fondatrice du Salon Isabelle MARGO ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un concours « Les Tremplins de la e-santé », ci-après dénommé « le Concours ».

Le Salon-Congrès CITY HEALTHCARE est organisé par l'agence NancyCom, située au 3, rue de l'Éperon — 75006 PARIS.

Article 2 : Objet du Concours

Le Concours consiste à identifier et faire concourir les initiatives dans nos territoires portant sur des solutions numériques innovantes destinées à améliorer la vie du patient ou la pratique des professionnels de santé.

Son objet est de valoriser le caractère remarquable des solutions (dans la conception, le développement, l'accompagnement au déploiement, leur impact…).

Les participants remplissent un dossier de candidature. Dans le cadre du Concours, un jury sélectionnera les finalistes parmi les candidats et désignera les lauréats.

- Le lauréat des Tremplins de la e-Santé City Healthcare 2026 / Trophée de l'INNOVATION EN E-SANTÉ/ se verra offrir une dotation « services » d'une valeur de 10 K€ HT, à utiliser à travers les services de Proginov (listés en page 5), dans les douze mois à compter de l'événement, soit du 6 octobre 2026 au 5 octobre 2027.
- Le lauréat du Trophée « COUP DE CŒUR CITY HEALTHCARE » du jury, se verra offrir un an d'adhésion à Atlanpole Biothérapies.

Article 3 : Composition du jury

Le jury, désigné par CITY HEALTHCARE, sera composé des structures institutionnelles et partenaires privés suivants :

- Nantes Métropole / Archipel S
- numeum
- Digital Pharma Lab
- bpifrance La French Care
- Biotech Santé Bretagne
- Gérontopôle des Pays de la Loire

- Atlanpole Biothérapies
- Pôle Images et Réseaux
- ADN Ouest

Article 4 : Conditions et validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Concours est ouvert à tous les acteurs du numérique en santé, personnes morales ou physiques : entreprises, start-up, TPE, PME, professionnels de santé (libéraux, en centre de santé, maison de santé, établissement de santé, établissement médico-social), établissements sanitaires ou médico-sociaux, organismes publics ou privés, associations, étudiants…

Les projets des candidats peuvent être au stade de prototype ou être déjà commercialisés avec des retours d'utilisateurs.

Ne sont pas autorisés à participer : les personnes ayant participé à la sélection des finalistes et désignation des lauréats du Concours ainsi que les membres de leurs familles directes, ou les salariés de l'Organisateur.

4-2 Validité de la participation

Les projets des candidats ne doivent pas être contraires à la réglementation et à la législation en vigueur. Il est recommandé, lorsque le dossier contient une vidéo, d'utiliser des contenus libres de droit ou d'avoir obtenu l'autorisation préalable des ayants droit.

Article 5 : Contenu des dossiers de candidatures

5-1 Dossiers de candidatures

Les dossiers de candidatures devront contenir les éléments suivants :

- Description du projet / solution du candidat
- Présentation de l'innovation ou de l'originalité liée au service numérique
- Présentation de l'équipe du projet
- Analyse du marché (publics cibles, étude de marché, analyse concurrentielle, stratégie d'accès au marché)
- Modèle économique et réplicabilité
- Impact du projet : sur l'organisation des soins, intérêt médical et soignant, intérêt pour le patient, impact sur le territoire
- Compréhension de la réglementation : hébergement des données de santé (HDS) — labels — certifications — RGPD

La présence d'une vidéo présentant la réalisation est facultative.

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site : www.salon-cityhealthcare.com/inscriptions

5-2 Catégories de trophées

- Trophée de l'INNOVATION EN E-SANTÉ CITY HEALTHCARE
- Trophée « COUP DE CŒUR CITY HEALTHCARE » du jury

5-3 Dotations

- Le lauréat des Tremplins de la e-Santé City Healthcare 2026 / Trophée de l'INNOVATION EN E-SANTÉ/ se verra offrir une dotation « services » d'une valeur de 10 K€ HT, à utiliser à travers les services de Proginov (listés en page 5), dans les douze mois à compter de l'événement, soit du 6 octobre 2026 au 5 octobre 2027.

- Le lauréat du trophée « COUP DE CŒUR CITY HEALTHCARE » du jury, se verra offrir un an d'adhésion à Atlanpole Biothérapies

Article 6 : Envoi des candidatures et sélection

6-1 Date et durée

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **24 septembre 2026 à 21h00** et les dossiers complets doivent être envoyés à l'adresse : **contact@salon-cityhealthcare.com**

Tout envoi de dossier après cette date ne sera pas enregistré. L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation.

6-2 Sélection des finalistes

Le jury se réunit en septembre 2026 pour étudier les candidatures à l'aide d'une grille d'appréciation (annexe 1) et sélectionne les candidatures finalistes (3 finalistes maximum par catégorie).

Article 7 : Désignation des lauréats

Le jury étudie les candidatures finalistes sur la base de la grille d'appréciation (annexe 1) et sélectionne le lauréat pour chaque catégorie.

Les finalistes seront invités à faire un pitch sur le Salon-Congrès CITY HEALTHCARE le **mardi 6 octobre 2026** après-midi (en présentiel ou par la diffusion d'une vidéo).

L'Organisateur se réserve le droit de compléter le jury par un vote du public.

Article 8 : Communication sur les finalistes et lauréats

Les résultats seront proclamés lors d'un temps dédié le **mardi 6 octobre 2026** dans le cadre du Salon-Congrès CITY HEALTHCARE. Les noms des finalistes et des lauréats seront publiés sur le site CITY HEALTHCARE et communiqués à la presse.

Article 9 : Propriété intellectuelle et cession de droits

9-1 Droit à l'image

Les finalistes et lauréats pourront être photographiés et/ou filmés par l'Organisateur à des fins d'information et de communication. Les participants autorisent l'Organisateur à exploiter tout ou partie des éléments de sa personnalité (prénom, nom, image) pour une durée de cinq (5) années.

9-2 Cession de droits

Chaque participant reconnaît et accepte que son dossier de candidature puisse être utilisé et diffusé par l'Organisateur, à titre gratuit, pour le monde entier et sans restriction, pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'envoi du dossier.

Article 10 : Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du concours sont traitées par l'Organisateur sur la base du consentement des personnes concernées et conservées pour une durée de cinq ans. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers. Conformément au RGPD, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leur consentement.

Toute demande doit être adressée à : contact@salon-cityhealthcare.com

Article 11 : Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de reporter ou de modifier le Concours sans préavis si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Article 12 : Dépôt et modification du règlement

Le règlement est disponible sur : www.salon-cityhealthcare.com

Article 13 : Loi applicable — Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Tout litige non réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal Judiciaire de Paris.

ANNEXE 1 — GRILLE D'APPRÉCIATION DES PROJETS CANDIDATS

Grille d'appréciation — Concours « Les Tremplins de la e-santé CITY HEALTHCARE 2026 »

Critères d'évaluation	Note /5	Appréciation
L'équipe du projet (composition, profils, fonctions)	/5	
Originalité et innovation du projet / solution	/5	
Analyse du marché (publics cibles, étude, stratégie d'accès)	/5	
Modèle économique et réplicabilité	/5	
Impact du projet (soins, patients, territoire)	/5	
Compréhension de la réglementation (HDS, RGPD, certifications)	/5	
Qualité du dossier (forme et contenu)	/5	
TOTAL	**/35**	

Mention	Score	Décision	Appréciation globale
A — Finaliste	≥ 25/35	Sélectionné	
B — Réserviste	20-24/35	Liste d'attente	
C — Non retenu	15-19/35	Non sélectionné	
D — Non éligible	< 15/35	Écarté	

Pour information

* Liste des services proposés par Proginov Cloud Services :

- **Services Cloud** : machine virtuelles (VM), serveurs dédiés, conteneurs, PRA/PRI, Nutanix NCM Provider, Kubernetes.
- **Network** : VPN, services opérateurs managés.
- **Plateforme de données**: business intelligence.
- **Stockage** : S3, stockage bloc multiperformance, archivage, serveurs de fichiers NAS/NES, sauvegarde et restaurations.
- **Base de données** : BDD hébergées, BBD managées (SQL server, ProgresSQL, MariaDB, Progress OpenEdge):
- **Sécurité**: Firewall, EDR, DLP, SOC, SIEM, anti-DDos, anti-SPAM.
- **IA**: Services de LLM à la demande, RAG, IA privée.